

Année scolaire 2017-2018

Périscolaire du soir

Activités facultatives pour les enfants
et payantes pour les familles

Les temps périscolaires du soir sont facultatifs pour l'enfant et ils sont payants pour les familles.

Ils répondent aux besoins de garde des familles, ils proposent aux enfants la possibilité de réaliser leurs devoirs « coup de pouce étude » et de se détendre avec des ateliers « Récrétemps »

Fonctionnement :

Lundi — Mardi—Jeudi— Vendredi de 16h30 à 18h30 EN PERIODES SCOLAIRES



Organisation

CP au CM 2



- ♦ Je peux récupérer mon enfant à 16h30 après le temps scolaire ou des N.A.P
- ♦ Mon enfant peut prendre le bus « seul » à 16h30
- ♦ Je peux inscrire mon enfant au périscolaire du soir de 16h 30 à 18h30
- ♦ Je peux venir récupérer mon enfant au périscolaire du soir à 17h00—17h45 et entre 17h45 et 18h30

Pour inscrire mon enfant au périscolaire du soir

1- Prendre contact avec la direction de l'ALSH des 2 Alpes

2- Faire l'inscription administrative de mon enfant auprès de l'ALSH des 2 Alpes

3- Remplir une fiche d'inscription PERISCOLAIRE auprès de l'ALSH des 2 Alpes ou via le portail famille de la collectivité



Coup de pouce étude—Récréa temps

**16h30—17h00 : Récréation / Goûter
« Jouer - Se reposer »**

**17h00 –17h45 : Coup de pouce étude
« Faire ses devoirs »**

**17h45—18h30 : Récréatems
« Jouer - Se reposer »**

**Contact : ALSH Le Bonhomme de Neige
19 Rue des Sagnes
Tel : 04 76 79 85 40
Mail : alsh2a@ccoisans.fr**